

Dreier AG
Transporte • Logistik
Bahnhofstrasse 1A
CH-5034 Suhr



E-Mail: info@dreier.ch
Website: www.dreier.ch

Suhr, décembre 2025

Ajustement tarifaire 2026

Chères clientes, chers clients,

Cette année encore a été marquée par de nombreux changements et défis économiques. Nous avons le plaisir de vous informer des principaux aspects qui influenceront les coûts de transport en 2026.

Situation des coûts en 2026 au niveau national

Les bases de calcul de l'ASTAG dans le domaine des transports ainsi que les prix généraux de la logistique restent inchangés. Contrairement à 2025, il n'y aura pas d'augmentation de la RPLP. Nous sommes toutefois toujours confrontés à une forte augmentation des pertes de productivité dans le transport routier de marchandises. En 2024, les embouteillages ont augmenté de 13,9 % pour atteindre un total de 55 569 heures, ce qui représente un nouveau record. De plus, nous investissons de manière ciblée dans la formation initiale et continue de nos collaborateurs ainsi que dans la promotion de la relève afin de garantir la haute qualité de nos services à long terme. Ces mesures entraînent une augmentation des frais de personnel. Les primes d'assurance automobile et casco augmenteront également de manière significative en 2026, et le traitement des commandes deviendra de plus en plus complexe et donc plus coûteux.

Coûts de transport en 2026

Malgré un contexte économique difficile, la hausse des coûts d'exploitation et les incertitudes géopolitiques, nous renonçons à une augmentation générale des tarifs en 2026.

La loi sur le transport de marchandises, entièrement révisée, entrera en vigueur le 1er janvier 2026. Le remboursement de la RPLP sera ainsi réorganisé et remplacé. Le remboursement actuel de la RPLP dans le transport combiné sera donc complètement supprimé à compter du 1er janvier 2026. En contrepartie, les exploitants ferroviaires recevront une prime dite « prime de chargement », mais au total, nous recevrons moins de remboursements dans le transport combiné à partir de 2026. C'est pourquoi nous ajustons les tarifs du transport combiné individuellement pour chaque relation et facturons un forfait supplémentaire en plus du tarif dans le domaine des conteneurs à partir du 1er janvier 2026.

De plus, la majoration pour congestion passe de 6.75 % à 9.00 % des frais de transport nets. La base de calcul est publiée sur notre page d'accueil.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre prise de connaissance de ces mesures nécessaires qui nous permettent de rester un partenaire fiable. Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Cordialement

La direction de Dreier AG